

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 1 (NF1)

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

### PHASE 1

Les 24 équipes sont réparties en 2 poules de 12. L'équipe du CFBB et l'équipe Espoir LFB ne sont pas intégrées dans la même poule.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

### PHASE 2

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> (pouvant comprendre l'équipe 2 du CFBB et/ou l'équipe Espoir LFB) de chaque poule sont regroupées en une poule unique et disputent la phase 2. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour (4 rencontres).

Les autres équipes classées de NF1 ne disputent pas de phase 2.

### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de la phase 2.

### ACCESSION EN LF2

Les deux équipes accédant à la LF2 pour la saison suivante sont les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de la phase 2.

Le CFBB et l'équipe Espoir LFB ne peuvent accéder à la LF2.

Dans les cas particuliers suivants, l'équipe ci-dessous accédera à la LF2 :

- L'équipe classée 3<sup>ème</sup> de la phase 2 : si le CFBB ou l'équipe Espoir LFB est classée à l'une des 2 premières places de la phase 2 ;
- Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de la phase 2 : si le CFBB et l'équipe Espoir LFB sont classés aux 2 premières places de la phase 2.

L'accession de l'équipe est effective sous réserve qu'elle satisfasse aux conditions du championnat de France LF2 et à la condition que la FFBB émette un avis favorable au regard de la situation financière.

### RELÉGATION EN NF2

Les équipes classées 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque poule à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF2 pour la saison suivante.

Si l'équipe du CFBB ou l'équipe Espoir LFB se trouvent en situation de relégation en NF2 pour la saison suivante, l'équipe classée 10<sup>ème</sup> de leur poule à l'issue de la phase 1 sera reléguée, en lieu et place de cette (ces) équipe(s), en NF2 pour la saison suivante.

<p><b>ARTICLE 2 - ÉQUIPES</b></p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ;                  b) Les équipes maintenues en division NF1 de la saison précédente, selon le Règlement ;                  c) Les équipes issues de la division NF2 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NF2 ;                  d) L'équipe 2 du CFBB ;                  e) L'équipe Espoir LFB déterminée selon les Règlements.</p> <p>Au total : <b>24</b> équipes</p>																																																																																																									
<p><b>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Juillet 2017)</b></p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueuses autorisées</td> <td>Domicile</td> <td colspan="8">8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td colspan="8">8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T</td> <td colspan="8">4</td> </tr> <tr> <td>Licence AS HN</td> <td colspan="8">1</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td colspan="8">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence C2</td> <td colspan="8">0</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td colspan="8">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td colspan="8">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune</td> <td>2</td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> <td>OU</td> <td>2</td> <td>OU</td> <td>1</td> <td>OU</td> <td>0</td> <td>OU</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Rouge (RN)*</td> <td>0</td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> </tr> </table> <p><i>*les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division</i></p> <p><b>Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</b></p>	Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 10 maximum								Extérieur	8 minimum / 10 maximum								Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	4								Licence AS HN	1								Licence C	Sans limite								Licence C2	0								Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite								Vert	Sans limite								Jaune	2		0		1		1		0	Orange (ON)*	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1	Rouge (RN)*	0		0		0		1		1
Nombre de joueuses autorisées	Domicile		8 minimum / 10 maximum																																																																																																							
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum																																																																																																								
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	4																																																																																																								
	Licence AS HN	1																																																																																																								
	Licence C	Sans limite																																																																																																								
	Licence C2	0																																																																																																								
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																																																																								
	Vert	Sans limite																																																																																																								
	Jaune	2		0		1		1		0																																																																																																
	Orange (ON)*	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1																																																																																																
	Rouge (RN)*	0		0		0		1		1																																																																																																
<p><b>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES (Juillet 2017)</b></p>	<p>Samedi à 20h00</p> <p><b>A défaut de demande des clubs LFB et LF2 lors des réunions d'harmonisation, les rencontres de leurs équipes espoirs et réserves des centres d'entraînement labélisés, à domicile, sont automatiquement programmées le samedi à 17h15.</b></p>																																																																																																									
<p><b>ARTICLE 5 - SALLE</b></p>	<p>Classement : H2</p>																																																																																																									
<p><b>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES</b></p>	<p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ;                  +                  2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ;</p> <p><b>OU</b>                  1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p>																																																																																																									